



**PRÉSENTATION DU PROJET** - Bâtiment construit en 1951, la Cour Suprême du Canada conçue par l'architecte canadien de renom Ernest Cormier a été reconnue en 1988 par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP) comme "Bâtiment Fédéral Patrimonial". Vers la fin des années quatre-vingt, Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, propriétaire du bâtiment, réalise que l'édifice présente d'importantes déficiences. Il fut alors décidé de procéder à une mise aux normes au point de vue sécurité-incendie, de remplacer la toiture, de rendre le bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite et surtout de réorganiser la bibliothèque pour recevoir plus de 500,000 volumes, les services de recherche et pour assurer la préservation de la plus importante collection de droit civil et de droit commun au Canada.

**PROBLÉMATIQUE** - Pour satisfaire aux exigences rigoureuses de contrôle de l'humidité et de la température exigées par une institution de cette nature, un coupe-vapeur continu a été installé dans les murs extérieurs et dans la toiture. C'était un défi majeur à relever dans un bâtiment patrimonial existant.

Il était d'importance primordiale de trouver l'espace adéquat pour l'agrandissement de la bibliothèque et concevoir un accès pour celle-ci en harmonie avec l'ensemble des aménagements d'origine. Les espaces additionnels proviennent d'abord de l'élimination de nombreux bureaux aménagés au fil des ans sans

aucun rapport avec les besoins de la bibliothèque et des immenses volumes perdus dans les combles.

**CONCEPT** - La bibliothèque à l'époque de la construction du bâtiment avait été aménagée dans la partie sud du troisième étage. Les problèmes d'accessibilité et d'espace ont depuis rendu ces espaces inadéquats pour une bibliothèque de cette importance. L'objectif principal consistait à trouver l'espace nécessaire pour loger le programme proposé par les responsables de sa réorganisation, de lui conférer un caractère en harmonie avec la noblesse des lieux et de l'intégrer au fonctionnement de l'ensemble du complexe judiciaire avec une relation directe avec le grand Hall d'Honneur au rez-de-chaussée. Le succès de cette intervention a consisté d'abord à transformer la salle de mécanique de l'ancienne bibliothèque en hall d'accueil avec un accès formel directement relié à l'entrée principale du bâtiment et au grand Hall d'Honneur. Une planification plus adaptée du troisième niveau combinée avec l'ajout de nouveaux volumes et de nouvelles superficies ont réussi à répondre aux exigences d'espaces requis par le programme.

Dans les ailes Est et Ouest les plafonds sont surélevés et des mezzanines sont aménagées dans les espaces ainsi créés, augmentant ainsi la superficie utilisable pour répondre aux exigences du programme.